

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 AVRIL 2024

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**AUTORIZAZIONE DI PRESA IN CARICA DI E SPESE
D'ALLOGHJU, DI TRASPORTU È DI RESTURAZIONE DI
UN'INTERVENANTE ESTERNA IN U QUATRU DI I
TRAVAGLI DI A CUMMISSIONE DI E CUMPETENZE
LEGISLATIVE È REGULAMENTARE È PER
L'EVOLUZIONE STATUTARIA DI A CORSICA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

La Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse a initié un cycle de travail relatif à l'évolution institutionnelle de la Corse.

Dans ce cadre, le Président de la Commission, M. Romain COLONNA, a souhaité procéder à l'audition de personnalités qualifiées.

Afin de poursuivre les travaux déjà entamés, il est apparu opportun d'auditionner Mme Véronique BERTILE, maître de conférences en droit public auprès de l'Université de Bordeaux, afin de bénéficier de son expérience et son analyse dans le contexte de la nouvelle phase ouverte par le vote du projet d'écritures constitutionnelles relatives à la reconnaissance de la Corse dans la constitution.

Cette réunion se tiendra le mardi 21 mai 2024, en présentiel sur Ajaccio.

Conformément aux usages de notre Collectivité, je vous propose d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au transport, et le cas échéant, à l'hébergement et la restauration, de cette intervenante extérieure, par ailleurs non rémunérée.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer,